

COMMUNE DE
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 06 JUILLET 2023

N° 115/2023/8.9 L'an deux mille vingt-trois et le six juillet à 18h,
Date convocation : 30/06/2023 Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Présents : Mmes AFFRE, BERLOU, BOFFA, CHAVARDEZ, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, FORNET, ROUQUET-TAFANI, ROUX, SINIBALDI, TUCA
MM VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU, LAMIEL, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBALDI

Absents -Excusés : M GUILLEMET

Procurations : M DUFILS à Mme BERLOU, M MARTIN à Mr SENAL

Elus en exercice : 26	Objet : Convention de partenariat relative à l'organisation d'une manifestation publique avec la Communauté de communes la Domitienne – l'Office de tourisme la Domitienne et la commune de Cazouls-lès-Béziers – Festival InvitationS
Présents : 23	
Absents : 1	
Procurations : 2	
Votants : 25	

Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, la Communauté de communes la Domitienne, propose du 18 août au 03 septembre 2023, le Festival « InvitationS 2023 » dont l'objet est de valoriser le patrimoine culturel et historique du territoire en proposant des spectacles et des conférences de qualité et de les rendre accessible au public,

A cet effet, la Communauté de communes la Domitienne et l'Office de tourisme La Domitienne, proposent l'organisation d'une manifestation culturelle gratuite, le 19 août 2023 sur le site de la place des Cent Quarante, avec JP BIMENI and the Blacks Belts.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de formaliser ce partenariat par le biais d'une convention précisant les modalités d'organisation de cette manifestation,

Cette convention a pour objet de définir les modalités relatives à l'organisation générale, notamment les interventions techniques, le prêt, l'installation et l'enlèvement du matériel, l'occupation du domaine public et privé, et l'accueil du public et des artistes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par 25 voix pour,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à l'organisation du Festival « InvitationS 2023 » liant la Communauté de communes la Domitienne, l'Office de tourisme la Domitienne, la commune de Cazouls-lès-Béziers.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette convention.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 07/07/2023.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe VIDAL

La Secrétaire de séance,

Marcelle COUDERC

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2023

Application agréée E-legalite.com

Signé électroniquement par:

Philippe VIDAL

Le 07/07/2023 à 16:57

99_SE-034-213400690-20230707-DEL_115_202